

Contrat d'un reportage photo avec Éclosion photographie

Le présent contrat est compris entre les soussignés suivants :

Noms et Prénoms :

Mail :

Numéro de téléphone :

Dénommée ci-après « les
clients »

Nom : Arondeau-ROIG

Prénom : Marine

Téléphone : 0615866199

Mail : eclosion.photography@gmail.com

eclosion.photographie@gmail.com

Dénommé(e)s ci-après « le photographe »

IL A ÉTÉ EXPRESSÉMENT CONVENU ET ACCEPTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du contrat et choix du forfait

Les clients ont souhaité faire appel à la photographe pour une séance photo. Les séances sont soit :

Une séance maternité (grossesse, post partum, allaitement, peau à peau), soit une séance naissance, soit une séance famille, soit un évènement (EVJF, mama blessing)

La date est précisée ci-après :

.

Les clients ont souhaité (cochez votre séance)

Une séance maternité

Une séance naissance

une séance famille

le pack grossesse+naissance

un évènement

Article 2 – Date/ lieu du reportage et détails de la prestation

Date et lieu de la séance (si c'est au studio, merci de le préciser également)

:

Les frais de déplacements du photographe sont compris dans le tarif pour tous déplacements **à moins de 30 km de QUIMPER**. Au-delà, des frais de déplacements peuvent être demandés en fonction des déplacements du photographe. le tarif d'une séance comprend : les échanges en amont de la séance, le déplacement si ce n'est pas au studio, le temps d'une séance (en moyenne 1h), le tri, le post traitement des photos, le prix du matériel et de la galerie en ligne.

POUR LES SÉANCES MATERNITÉ :

une séance maternité peut se dérouler au studio sur QUIMPER ou en extérieur (lieu vu ensemble et écrit sur le contrat). Une séance maternité comprend : la grossesse, le post partum, l'allaitement. Elle est concentrée davantage sur la maman et/ou son lien avec son bébé. Si bébé vient de naître, AUCUN PORTRAIT de bébé dans des poses, ne pourra être exigé dans le cadre de cette séance. Il faudra se diriger davantage sur une séance naissance. La séance maternité dure en moyenne 1 heure. Cela peut être un peu moins ou un peu plus, suivant la qualité et la quantité de photographies réalisées. Le conjoint est toujours le bienvenu lors des séances. Aucun prêt de tenues ne pourra être fait. Vous pouvez apporter une ou deux tenues si vous le souhaitez, des sous-vêtements pour les séances intimistes. Privilégiez des teintes claires et naturelles sans trop de motifs pour un meilleur rendu.

POUR LES SÉANCES NAISSANCE :

Une séance naissance est davantage concentrée sur le bébé. La séance naissance se déroule au studio et se réalise idéalement le premier mois de vie. Le reportage photographique comprend des portraits de bébé, en priorité, que cela soit posé ou dans vos bras. **Attention : je ne fais pas de posing bébé**. Nous nous adaptons totalement à son rythme et nous pouvons faire des pauses si nécessaire. Nous pouvons également réaliser des clichés avec maman et papa afin d'immortaliser votre famille. Nous pouvons également réaliser des clichés d'allaitement ou de peau à peau. Vous pouvez apporter une ou deux tenues pour votre bébé. Je vous déconseille d'en prendre trop, qui surstimulera bébé. Choisissez une jolie tenue dans laquelle il se sent bien, dans des teintes claires, naturelles et sans trop de motifs. Vous pouvez également vous accorder avec lui pour avoir un ensemble harmonieux. Je propose généralement les séances naissance le matin, à 10h afin que bébé ne soit pas trop fatigué de sa journée. N'hésitez pas à prévoir de quoi le changer durant la séance, un doudou avec l'odeur de maman, de quoi le nourrir, et un change si besoin pour repartir, si bébé régurgite ou autre. Une séance naissance peut durer un peu plus longtemps qu'une séance maternité, cela dépend de chaque bébé. Comptez entre 1h et 2h. Durant la séance, votre attention sera concentrée sur votre bébé, ce qui est totalement normal, et peut se transcrire sur les photographies. C'est ce lien unique et intense qui sera mis en valeur, entre vous et votre bébé.

POUR LES SÉANCES FAMILLES :

La séance famille peut se réaliser au studio ou en extérieur selon votre convenance. Je conseille souvent ces lieux qui peuvent être très esthétiques, mais le choix reste

le vôtre :

-la Torche

-Lesconil

-Les pontons de Bénodet

-Plage de KERLER

-Plage de botconan

-Plage de kérambirgon

-Plage des dunes de TREGUENNEC

-Plage de saint Anne la Palud

-les marais de Mousterlin

-Les monts d'Arrée

La séance famille se veut être en mouvement, instantanée, à la volée. C'est une séance pour immortaliser votre lien, votre famille, des moments de jeux avec vos enfants, des éclats de rire... Je ne réalise que très peu de photos posées mais plutôt des clichés naturels. Durant la séance je vous suis, je cours parfois pour donner du mouvement. J'aime beaucoup jouer avec le feuillage, les fleurs, les graminées... Je vous conseille des tenues avec des teintes claires et naturelles : du beige, du blanc, du camel... Essayez de vous accorder, le résultat n'en sera que plus beau ! Sur les plages, vous pouvez retirer vos chaussures pour mieux bouger et avoir un rendu naturel...

POUR LE PACK GROSSESSE + NAISSANCE :

Le pack grossesse + naissance est à réserver OBLIGATOIREMENT lors de la réservation d'une séance grossesse. En aucun cas le tarif préférentiel ne pourra être effectué après la naissance de votre bébé. Pour la séance grossesse, veuillez lire la partie MATERNITÉ. Pour la séance naissance, un créneau sera réservé avant la naissance. Ce créneau pourra être modifié selon la date de naissance de votre enfant et pourra être décalé si la naissance survient plus tôt ou plus tard. Une séance naissance SE RÉALISE LE PREMIER MOIS DE VIE de votre bébé. Cette séance ne pourra pas être décalée plusieurs mois après la naissance. (sauf accouchement difficile, difficulté du post partum)

Article 3 – Prix et modalités de paiement

L'acompte à la signature constitue un premier versement à valoir sur le prix total du reportage et manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. L'acompte demandé est de 30% du prix total. Celui-ci sera payé par virement (RIB joint ou WERO : 0626240849)

Le restant sera réglé le jour J au plus tard, sur le même RIB ou WERO. **Les produits non réglés en intégralité restent la propriété du Photographe et ne feront l'objet d'aucune livraison.** Les clients peuvent s'ils le souhaitent régler en totalité la prestation en amont ou en deux fois (voir avec la photographe)

Article 4 - Droit à l'image et droit de propriété intellectuelle

La livraison des photographies sur support numérique n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art. L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies livrées ne le sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large (famille et invités). Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse, ...) ou virtuel (site Internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans l'accord du Photographe préalablement consulté. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle. Les Mariés ne procéderont à aucun recadrage des photographies, ni à aucune modification de quelque nature que ce soit. Toute modification sera considérée comme une atteinte à l'intégrité des photographies

Toute utilisation par les clients conformément au présent contrat sera accompagnée d'un renvoi explicite vers le site du Photographe sous la forme suivante : © Ecllosion Photographie

Les clients s'engagent à signaler au photographe toute utilisation frauduleuse qu'ils auraient constatée.

Droit à l'image

Les clients consentent par la signature de la présente convention que certaines photographies soient utilisées sur les supports de communication du Photographe :

- Site web du Photographe
- Réseaux Sociaux
- Books, brochures, flyers, cartes de visite
- Dans les bureaux occupés par le Photographe

Si les clients ne souhaitent pas que les clichés soient diffusés, merci de le préciser ici en cochant cette case :

La Photographe s'engage à tenir les clients informés des différentes publications de leurs photographies.

La Photographe s'engage à ne pas faire usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées. Aucune utilisation ne sera faite par la Photographe en dehors de ses propres besoins de communication. Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation des clients qui y figurent.

Article 5 – Annulation

Annulation par les clients

Si vous décidez d'annuler votre séance photo, vous devez prévenir au plus tard, 2 semaines à l'avance. L'acompte vous sera alors reversé.

Changement de date

Tout changement de date de la prestation doit être partagé au plus tard 2 semaines avant la date initiale. Si la Photographe est disponible pour la nouvelle date fixée, un nouveau contrat sera fait. La Photographe ne pourra être tenu pour responsable si elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation à la date finalement fixée. Si la photographe est disponible à la nouvelle date, l'acompte sera conservé sinon il sera remboursé aux clients. En cas de force majeure qui surviendrait subitement moins de 2 semaines avant la séance photo, l'acompte sera reversé. (voir les cas de forces majeurs dans le paragraphe suivant).

Annulation par la Photographe

Aucune annulation ne pourra intervenir du fait du Photographe, excepté les cas de force majeure. En cas de force majeure, la Photographe s'engage à prendre contact avec un autre photographe pour réaliser la prestation si c'est un événement non annulable. Cependant, il peut être difficile de trouver, dans un délai parfois court, un photographe professionnel de remplacement au même tarif et au même niveau de qualité. En cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure, aucune indemnisation ne pourra être réclamée au Photographe. Pour les séances pouvant être reportées, la photographe proposera une nouvelle date dans les meilleurs délais.

Force Majeure

Ne sont considérés comme « cas de force majeure » que les événements extérieurs, indépendants de la volonté du Photographe et des clients, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations. La partie qui invoque un cas de force majeure devra en apporter la preuve sous 15 jours.

Cas de forces majeures : décès d'un proche ou d'un photographe, maladie d'un proche ou d'un photographe, accouchement, accident, blessure empêchant de réaliser la prestation, casse de matériel, vol de matériel, panne grave de voiture empêchant le déplacement le jour J.

Suivi des consignes / Unité des prestations / Matériel

Les clients s'engagent à respecter les instructions du Photographe. La prestation du Photographe se déroule d'un seul tenant. Son temps de présence ne peut être fractionné sauf accord préalable entre parties.

Afin de permettre des prises de vue de qualité, les clients s'engagent à suivre les instructions du photographe. Le Photographe s'engage à se munir de matériel en suffisance pour assurer l'ensemble de ses prestations et à veiller à utiliser un matériel en bon état d'entretien et de fonctionnement. Il apportera le soin nécessaire à la sauvegarde progressive des cartes mémoires et à leur post-traitement ultérieur dans les règles de l'art. Il ne sera toutefois pas responsable d'une panne inopinée d'une partie de son matériel, ce cas devant alors être considéré comme un cas de force majeure empêchant la livraison d'une partie des photographies.

Intempéries

En cas de conditions climatiques empêchant le déroulement normal des prises de vue pour les séances extérieures (grosses pluies) la séance sera reportée.

Photographies et attitude des invités (pour les évènements)

Les clients autorisent le Photographe à prendre en photo l'ensemble des invités et personnes présentes lors de l'évènement (EVJF et mama blessing) Ils feront leur affaire personnelle d'une éventuelle contestation de la part de l'un des invités et trouveront un accord avec ce dernier dans le cadre de la diffusion des photographies dans le cadre familial.

Le Photographe s'engage à ne pas faire usage à des fins promotionnelles des photos représentant certains des invités reconnaissables sans obtenir préalablement l'accord de ces derniers. Les clients s'engagent à aider le Photographe dans cette hypothèse, et à permettre la mise en contact du Photographe avec la personne concernée.

Article 6 – Style Artistique

Les clients reconnaissent qu'ils sont familiers avec le book et le style du Photographe, et sollicitent ses services en connaissance de cause et en raison du style artistique de celui-ci. La photographe propose un style à la volée, avec très peu de photos posées. La photographe travaille uniquement à la lumière naturelle. La photographe capture des moments de vie, en famille, en couple, parfois très intimes mais toujours avec bienveillance. La photographe met en avant le lien parents/mères enfants, les corps, le post partum, avec un style bien prononcé et chaleureux.

Les clients s'engagent à participer activement à la séance, en respectant les consignes du Photographe. Ils feront part de leurs souhaits et de leurs idées afin d'enrichir les séries photographiques, et sont conscients que leur implication est un élément déterminant du succès de la séance.

Traitement des photographies / Retouches

Le traitement des photographies implique un travail de recadrage, de colorimétrie et d'ajustements sur l'ensemble des photographies. Le Photographe sera libre d'accepter ou non toute demande de traitements plus poussés de certaines photographies à l'initiative des clients, et se réserve dans ce cas de leur facturer le surcroît de travail rendu nécessaire par leur demande. La photographe retouchera au minimum 40 photos qui seront livrées sur une galerie en ligne privée, avec un code d'accès. Les clients pourront, s'ils le souhaitent, imprimer les photographies via cette galerie (avec frais supplémentaires)

Article 7 – Fichiers numériques

Livraison, stockage des photos : Les photos seront livrées sous 15 jours (hors dimanche) par le biais de JINGOO, une galerie en ligne. La livraison comprend les photos retouchées (minimum 40)

Les clients sont conscients de la durée limitée des supports numériques, et sont invités à effectuer des sauvegardes en quantité suffisante et sur des supports variés. La possession des fichiers numériques ne confère pas aux clients les droits de propriété intellectuelle sur les photographies qu'ils contiennent et leur délivrance ne fait donc pas obstacle à l'application de l'article 4 ci-avant relativement aux droits d'auteur du Photographe.

Le Photographe s'engage à conserver les fichiers originaux pendant une durée de 4 mois.

Article 8 - Réception des photos

Les clients s'engagent à confirmer à la Photographe la bonne réception des commandes par eMail, instagram ou par téléphone dans les 5 jours suivant la réception de celle-ci. Toute altération des produits livrés devra être signalée par eMail, instagram, ou téléphone dans le même délai.

ATTENTION : **Aucun remboursement ne sera fait après la livraison d'une séance dans les règles. En choisissant ce style de photographie, vous ne pourrez faire l'objet d'une réclamation après une séance. Vous choisissez en toute conscience, un style bien défini, une colorimétrie et une façon de travailler.**

Article 9 - Pauses

Étant donné la durée de certaines prestations (sur les prestations à la journée uniquement), de courtes pauses pourront être envisagées pour la photographe. Celles-ci devront être prises en dehors des moments forts.

La signature d'une réservation par le présent contrat implique l'acceptation intégrale de celui-ci. Aucune condition contraire ne pourra être invoquée à l'encontre du Photographe sans l'accord préalable et écrit de celui-ci. Toute modification donnera lieu à la signature d'un avenant ou d'un ajout manuscrit sur le présent contrat, lequel ajout devra être signé par les deux parties.

à , le / /

Signature de la photographe :

MARINE ROIG

Signature des clients + date